

Le dépositaire, l'agent d'information, les courtiers-gérants ou votre courtier en valeurs mobilières ou autre conseiller financier peuvent vous aider à remplir le présent avis de livraison garantie. N'envoyez pas de certificat(s) à l'égard d'actions avec le présent avis de livraison garantie. Le ou les certificats à l'égard d'actions doivent être envoyés conjointement avec votre lettre d'acceptation et d'envoi.

LA PRÉSENTE N'EST PAS UNE LETTRE D'ACCEPTATION ET D'ENVOI

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

**à l'égard des
actions ordinaires de**

EMERGIS INC.

**aux termes d'une offre datée du 11 décembre 2007 présentée par 6886116 Canada Ltd.,
filiale en propriété exclusive indirecte de**

TELUS CORPORATION

**L'OFFRE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE NORMALE DE L'EST) LE 16 JANVIER 2008,
À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE OU RETIRÉE (L'« HEURE D'EXPIRATION »).**

**VEUILLEZ UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE SI VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER
L'OFFRE, MAIS QUE VOTRE OU VOS CERTIFICATS D' ACTIONS NE SONT PAS IMMÉDIATEMENT
DISPONIBLES OU QUE VOUS NE POUVEZ LES REMETTRE AU DÉPOSITAIRE AU PLUS TARD À
L'HEURE D'EXPIRATION.**

Le présent avis de livraison garantie doit être utilisé par les porteurs (les « **actionnaires** ») d'actions ordinaires (les « **actions** ») d'Emergis Inc. (« **Emergis** ») qui souhaitent déposer leurs actions en réponse à l'offre (l'« **offre** ») visant l'achat de la totalité des actions en circulation comme il est énoncé dans l'offre et la note d'information qui l'accompagne datées du 11 décembre 2007 présentées par 6886116 Canada Ltd., filiale en propriété exclusive indirecte de TELUS Corporation (l'« **initiateur** »), si le ou les certificats représentant les actions ne sont pas immédiatement disponibles ou si tous les documents requis ne pourront parvenir au dépositaire au plus tard à l'heure d'expiration. Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres, envoyé par messenger, par la poste ou par télécopieur au dépositaire à son bureau de Toronto à l'adresse ou au numéro de télécopieur indiqués ci-après, selon le cas.

Les modalités et conditions de l'offre et de la lettre d'acceptation et d'envoi sont intégrées au présent avis de livraison garantie par renvoi. Les termes utilisés dans le présent avis de livraison garantie sans y être définis ont les sens qui leur sont conférés dans l'offre et dans la note d'information qui l'accompagne datées du 11 décembre 2007 (ensemble, l'« **offre et note d'information** »).

QUAND ET DE QUELLE FAÇON UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON ET GARANTIE

Comme il est énoncé à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation — Procédure de livraison garantie », l'actionnaire qui souhaite déposer des actions en réponse à l'offre et dont les certificats représentant les actions ne peuvent être obtenus immédiatement ou l'actionnaire qui n'est pas en mesure de faire parvenir les certificats et tous les autres documents requis au dépositaire au plus tard à l'heure d'expiration peut néanmoins déposer ces actions en réponse à l'offre en suivant la procédure prévue par le présent avis de livraison garantie, dans la mesure où toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) le dépôt est fait par un établissement admissible ou par l'entremise de celui-ci;
- b) l'avis de livraison garantie ou un fac-similé de celui-ci, dûment rempli et signé, comportant la garantie donnée par un établissement admissible selon le modèle précisé ci-après, parvient au dépositaire à son bureau de Toronto, comme il est indiqué ci-après, au plus tard à l'heure d'expiration;

- c) le ou les certificats représentant les actions déposées, en bonne et due forme aux fins du transfert, ainsi qu'une lettre d'acceptation et d'envoi ou un fac-similé de celle-ci signé manuellement dûment remplie et signée, y compris les garanties de signature requises et tous les autres documents exigés dans la lettre d'acceptation et d'envoi parviennent au dépositaire à son bureau de Toronto à l'adresse indiquée ci-après au plus tard à 17 h (heure normale de l'Est) le troisième jour de bourse à la Bourse de Toronto (la « TSX ») suivant l'heure d'expiration.

Un « établissement admissible » désigne une banque canadienne de l'Annexe I, une importante société de fiducie au Canada, un membre du Securities Transfer Agent Medallion Program (STAMP), un membre du Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou un membre du Medallion Signature Program (MSP) de New York Stock Exchange, Inc. Les membres de ces programmes sont habituellement membres d'une bourse de valeurs reconnue au Canada ou aux États-Unis, membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, membres de la National Association of Securities Dealers, Inc. ou des banques ou des sociétés de fiducie des États-Unis.

Le soussigné reconnaît que le paiement à l'égard d'actions déposées aux termes de la lettre d'acceptation et d'envoi ne sera effectué qu'après la réception en temps opportun par le dépositaire i) du ou des certificats représentant ces actions et ii) d'une lettre d'acceptation et d'envoi ou d'un fac-similé de celle-ci signé manuellement, dûment rempli et signé, y compris les garanties de signature requises et tous les autres documents exigés dans la lettre d'acceptation et d'envoi avant 17 h (heure normale de l'Est) le troisième jour de bourse de la TSX suivant la date de l'heure d'expiration. Le soussigné reconnaît également qu'en aucune circonstance de l'intérêt ne courra ou ne sera versé par l'initiateur ou par le dépositaire aux personnes qui déposent leurs actions sur le prix d'achat des actions achetées par l'initiateur, quel que soit le délai nécessaire pour effectuer le paiement, et que la contrepartie versée à l'égard des actions déposées aux termes de la procédure de livraison garantie sera la même que celle qui est versée à l'égard des actions livrées au dépositaire avant l'heure d'expiration, même si les actions devant être livrées aux termes de la procédure de livraison garantie ne sont pas ainsi livrées au dépositaire et, par conséquent, que le paiement au dépositaire à l'égard de ces actions n'est pas fait, tant que les actions ne sont pas prises en livraison et réglées aux termes de l'offre.

Tous les pouvoirs conférés, ou qu'il est convenu de conférer, par le présent avis de livraison garantie peuvent être exercés au cours de toute incapacité légale du soussigné, et toutes les obligations du soussigné aux termes du présent avis de livraison garantie lieront ses héritiers, ses représentants personnels, ses successeurs et ses ayants droit.

DESTINATAIRE : 6886116 Canada Ltd., filiale en propriété exclusive indirecte de TELUS Corporation

ET : Services aux Investisseurs Computershare Inc., à titre de dépositaire

Par la poste :

Services aux Investisseurs Computershare Inc.
P.O. Box 7021, 31 Adelaide Street E
Toronto (Ontario) M5C 3H2
Attention : Corporate Actions

**Par courrier recommandé, en mains propres
ou par messenger :**

Services aux Investisseurs Computershare Inc.
9th Floor, 100 University Avenue
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Attention : Corporate Actions

Numéro sans frais : 1 800 564-6253

Courriel : corporateactions@computershare.com

Site Web : www.computershare.com

Télécopieur : 905 771-4082

La remise du présent avis de livraison garantie à une autre adresse ou sa transmission par télécopieur à un autre numéro que ceux qui sont indiqués ci-dessus ne constitue pas une livraison valide. Pour constituer une livraison valide aux fins de la procédure de livraison garantie, la présente lettre d'acceptation et d'envoi ainsi que le ou les certificats qui l'accompagnent doivent être remis au même bureau du dépositaire à Toronto où le présent avis de livraison garantie est remis.

Le présent avis de livraison garantie ne doit pas servir à garantir une signature. Lorsque la signature apposée sur la lettre d'acceptation et d'envoi doit être garantie par un établissement admissible, cette signature doit figurer dans l'espace prévu à cette fin sur la lettre d'acceptation et d'envoi.

N'envoyez pas de certificat d'actions avec l'avis de livraison garantie. Envoyez plutôt vos certificats d'actions avec votre lettre d'acceptation et d'envoi.

Le dépôt d'actions par des actionnaires, ou pour le compte d'actionnaires, d'un territoire dans lequel l'acceptation de l'offre ne serait pas conforme aux lois de ce territoire ne sera pas accepté. Le soussigné déclare par les présentes qu'il n'agit pas pour le compte ou à l'avantage d'une personne d'un tel territoire et qu'il ne se trouve pas dans un tel territoire ni ne livre le présent avis de livraison garantie depuis un tel territoire.

Le soussigné dépose par les présentes auprès de l'initiateur, sous réserve des modalités et conditions énoncées dans l'offre et dans la lettre d'acceptation et d'envoi, dont il accuse réception par les présentes, les actions décrites ci-dessous, aux termes de la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation — Procédure de livraison garantie » et des directives de la lettre d'acceptation et d'envoi.

Numéro(s) du ou des certificat(s) (s'il(s) est(sont) connu(s))	Nom(s) et adresse(s) du ou des actionnaire(s) (en caractères d'imprimerie)	Nombre d'actions déposées
TOTAL :		

(Veuillez écrire en caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une liste selon le modèle figurant ci-dessus.)

Signature(s) de ou des actionnaires(s)

Numéro(s) de téléphone : () _____
(heures de bureau)

(Nom du ou des actionnaire(s) en caractères d'imprimerie)

Date :

GARANTIE

(Ne doit pas servir à garantir une signature)

Le soussigné, une banque canadienne de l'annexe I, une importante société de fiducie canadienne, un membre du Securities Transfer Agent Medallion Program (STAMP), du Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou du Medallion Signature Program (MSP) de New York Stock Exchange, Inc. garantit la livraison au dépositaire, à son adresse de Toronto indiquée dans les présentes, au plus tard à 17 h (heure normale de l'Est), le troisième jour de bourse à la Bourse de Toronto suivant la date de l'heure d'expiration, du ou des certificats représentant les actions déposées par les présentes, en bonne et due forme aux fins du transfert, dans chaque cas accompagnés d'une lettre d'acceptation et d'envoi dûment remplie et signée selon le modèle ci-joint ou d'un fac-similé signé manuellement de celle-ci, et de tous les autres garanties de signature ou documents requis par la lettre d'acceptation et d'envoi.

Nom de l'établissement

Signataire autorisé

Adresse de l'établissement

Nom (en caractères d'imprimerie)

Code postal

Titre

Indicatif régional et numéro de téléphone

Date